

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Mission d'information sur l'incendie d'un site industriel à Rouen

– Audition, ouverte à la presse, de la direction de la société Lubrizol France :

Mme Isabelle Striga, directrice générale de Lubrizol France

M. Laurent Bonvalet, directeur du site Lubrizol de Rouen

M. Christophe Piérard, *manager* conseil sécurité environnement Lubrizol 2

Mardi

17 décembre 2019

Séance de 13 heures 15

Compte rendu n° 28

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence de
M. Christophe Bouillon,
*Président***



L'audition débute à quatorze heures quinze.

M. le président Christophe Bouillon. Mes chers collègues, la mission d'information entend, cet après-midi, les responsables nationaux et locaux de l'entreprise Lubrizol France.

Compte tenu du temps qui nous est imparti pour ce travail qui se déroule d'ailleurs, je le précise, hors du cadre d'une enquête judiciaire, je vous propose de séquencer nos questions afin de maintenir un rythme soutenu et d'avoir une audition dynamique. Je demande donc à l'ensemble de mes collègues de formuler des questions synthétiques, chacun pouvant bien entendu réagir aux réponses qui lui seront faites.

Madame, Messieurs, à quels travaux avez-vous procédé depuis le 27 septembre, donc après l'incendie, afin de répondre aux demandes, aux prescriptions, aux mises en demeure de la préfecture ? Et quels autres quels travaux auriez-vous par ailleurs engagé de votre propre chef ?

Que reste-t-il aujourd'hui du site ? Nous avons bien compris lors de l'audition de votre CEO Eric Schnur que seuls 10 % avaient été touchés par l'incendie. L'arrêté du préfet autorisant une reprise partielle ne visant qu'une petite partie des 90 % restants, à quoi va être utilisé le reste du site ? À des formes d'entreposage ? À des *process* particuliers ?

Mme Isabelle Striga, directrice générale de Lubrizol France. Je suis la directrice générale de Lubrizol France, mais également directrice *manufacturing* pour la zone Europe, Afrique, Moyen-Orient et Inde.

Je comprends, Monsieur le président, votre volonté d'avoir des échanges dynamiques. Je souhaite cependant, avant de répondre à vos questions, commencer par un rapide propos introductif que j'ai préparé.

Je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui. Au nom de la direction de Lubrizol, je m'associe aux propos tenus devant vous par Eric Schnur et j'adresse nos plus sincères excuses aux personnes touchées par l'incendie du 26 septembre. Nous sommes profondément désolés pour l'émotion qu'il a suscitée. Des centaines d'employés de Lubrizol, dont nous faisons partie, ainsi que nos familles, vivent également dans ce territoire que nous souhaitons aider en apportant notre soutien.

De nombreuses questions relatives à la santé et à l'environnement, auxquelles nous nous attachons à répondre, ont été soulevées. Ce que nous comprenons parfaitement.

Nous savons précisément quels produits de Lubrizol ont brûlé. À ce jour, plus de 2 500 prélèvements ont été effectués dans l'environnement. Nous disposons de plus de 124 000 résultats d'analyses sous forme de données chiffrées, toutes rassurantes, et nous poursuivons la surveillance.

Depuis le 26 septembre, Lubrizol a veillé à maintenir le dialogue en invitant de nombreux interlocuteurs sur son site. Les membres du comité de riverains, qui existe depuis 1997, ont été invités à deux reprises ; nous avons également convié deux cents maires de la métropole rouennaise et de la Seine-Maritime mais, aussi, de nombreuses associations socioprofessionnelles et consulaires ; nous nous sommes notamment rendus la semaine dernière devant le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), afin de

répondre à ses nombreuses questions. Cette communication continuera en 2020, car la poursuite des échanges est pour nous essentielle.

Alors que les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées et que nous persistons à penser qu'il s'est déclenché à l'extérieur de nos installations, nous avons répondu aux préoccupations des agriculteurs, des entreprises et collectivités touchés par cet incident.

Il y a plusieurs semaines, Éric Schnur est venu exprimer sa solidarité ; depuis, Lubrizol a mis en place et de façon proactive des fonds d'aide d'urgence. C'est probablement une première en France qu'une entreprise apporte ainsi des aides aussi rapidement sans même y être contrainte. De nombreux dossiers ont été déposés et, bien sûr, des aides sont versées chaque jour.

Le 26 septembre restera à jamais gravé dans nos mémoires. En une nuit, nos entrepôts ont brûlé et la réputation de l'entreprise a été balayée. Nos équipes se sont battues avec courage aux côtés des sapeurs-pompiers pour éteindre l'incendie. Grâce à eux, aucun blessé n'est à déplorer et nos installations de production demeurent intactes.

Depuis le 26 septembre, j'assiste quotidiennement à la mobilisation sans faille de nos salariés, de nos fournisseurs, de nos sous-traitants, de nos clients et de la société civile afin de construire le Lubrizol de demain.

Dans les moments les plus difficiles, je pense à cette mobilisation et à tous nos soutiens, qui nous donnent du courage. C'est parce que Lubrizol sera debout que nous pourrions préserver les emplois qui dépendent de nous. C'est parce que Lubrizol sera debout que nous pourrions aider un territoire que nous aimons. C'est parce que Lubrizol sera debout que nous pourrions progressivement restaurer la confiance.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions – dans le respect des procédures en cours, que vous venez vous-même, monsieur le président, de rappeler.

M. Christophe Piérard, *manager conseil sécurité environnement Lubrizol.* Je suis docteur en chimie analytique appliquée à l'environnement, conseiller sécurité – déclaré en préfecture – en transport de marchandises dangereuses pour Lubrizol, sapeur-pompier volontaire, officier expert en risques chimiques pour le département de l'Eure, et enfin, *manager conseil sécurité, sûreté et environnement* à la direction QHSE (qualité, hygiène, sécurité, environnement) pour la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique et Inde.

M. Laurent Bonvalet, directeur du site Lubrizol Rouen. Je suis le directeur du site Lubrizol Rouen, entreprise que j'ai intégrée en 2015, et j'occupe ce poste depuis le 1^{er} juin 2018.

Mme Isabelle Striga. Je réponds à votre question, monsieur le président, sur les travaux réalisés après l'incendie.

Depuis plus de trois semaines, nos équipes travaillent d'arrache-pied. Pas moins de vingt-quatre projets ont été engagés sur le site afin de renforcer la sécurité, au-delà des exigences réglementaires. Le plus visible, pour ceux qui ont pu venir sur place, c'est la construction de nombreuses rétentions. Elles ont été construites pour contenir une éventuelle fuite mais aussi retenir des eaux d'extinction. Les rétentions ont été généralisées.

Nous avons également installé des détections d'incendie là où il n'y en avait pas, notamment, dans des zones extérieures aux bâtiments. Nous avons aussi ajouté des systèmes d'extinction à poste fixe ou prédisposés qu'il est très facile, le cas échéant, d'actionner. Tels sont les principaux travaux réalisés, et qui nous ont permis de déposer une demande de reprise partielle de l'activité.

S'agissant de ce qui reste du site, ce sont deux entrepôts de stockage de produits finis et des zones de stockage en extérieur qui ont brûlé et, du coup, la totalité de l'inventaire correspondant à plusieurs semaines de ventes à destination de nos clients européens. Les unités de fabrication et de production sont restées intactes.

La reprise partielle concerne l'unité de mélange visant à la formulation de composants permettant de produire des paquets multifonctionnels pour les clients ainsi qu'une installation de solubilisation de polymères dans de l'huile. D'autres installations n'ont pas été incluses dans la demande de reprise partielle : il s'agit de deux unités de fabrication de produits intermédiaires au cours desquelles interviennent des réactions chimiques. Nous ne sommes pas techniquement à même de les remettre en service pour deux raisons : premièrement, une des unités dédiées au traitement des événements reste prioritairement dédiée au traitement des événements des fûts exposés aux flux thermiques – le protocole, toujours en cours, a été validé par M. le préfet ; deuxièmement, les lignes d'alimentation de gaz et de vapeur, depuis le site voisin, ont été endommagées lors de l'incendie et ces deux tuyauteries doivent être reconstruites afin d'être en capacité d'apporter suffisamment de calories pour que les réactions aient lieu. Pour l'heure, nous ne sommes donc pas en mesure de redémarrer ces installations.

M. le président Christophe Bouillon. Les travaux que vous avez réalisés en matière de rétention et de détection correspondent-ils en partie aux mises en demeure de l'État – notamment pour ce qui touche à la détection incendie ? Avez-vous été au-delà ?

Mme Isabelle Striga. Les travaux que nous devons réaliser dans le cadre de la mise en demeure et dans un délai donné concernent la mise à jour du plan de lutte contre l'incendie. Certains équipements ont été effectivement revus depuis l'événement.

La rétention des eaux incendie a quant à elle également été traitée par la construction de rétentions additionnelles. Et sur ce plan, nous avons été au-delà des exigences réglementaires.

M. Damien Adam, rapporteur. Ma première question, d'ailleurs dans la continuité de celle qui vous a été la précédemment posée, portera sur les travaux que vous avez réalisés en vue la réouverture partielle du site : pouvez-vous nous donner des éléments plus concrets que ceux que nous avons eus jusqu'à présent sur les lieux de stockage des productions des deux unités de mélangeage ? Ces entrepôts sont-ils classés Seveso ou simplement au titre d'ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ?

Deuxième question : vers quel site européen ou américain avez-vous délocalisé certaines productions rouennaises afin de répondre aux besoins de vos clients pendant la fermeture du site ?

Mme Isabelle Striga. Les produits finis fabriqués depuis samedi sont soit envoyés chez les clients en vrac, dans des camions-citernes, soit envoyés en enfûtage chez un des trois partenaires que nous avons sélectionnés afin de conditionner ou de stocker les produits pour

notre compte, puisque nous n'avons plus de chaîne de conditionnement ni de bâtiment de stockage. Ces entrepôts sont effectivement classés en catégorie SEVESO.

M. Damien Adam, rapporteur. Savons-nous où ils se trouvent ?

Mme Isabelle Striga. Oui ! (*Sourires.*)

M. le président Christophe Bouillon. Il a été question d'un site à Lillebonne.

Mme Isabelle Striga. Les entrepôts ont été sélectionnés dans le cadre du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), mais également du comité pour la transparence et le dialogue de vendredi dernier. Ils se trouvent dans la région.

M. Damien Adam, rapporteur. La question que je m'apprête à vous poser résulte des auditions que nous avons menées jusqu'à présent. Cette question concerne les relations de Lubrizol avec l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). On nous a demandé de vous poser la question de savoir si vous aviez eu par le passé des relations avec l'INERIS, sur certains sujets de sa compétence...

Mme Isabelle Striga. Je n'ai pas répondu à votre question relative à la délocalisation pendant la période d'arrêt de trois mois. Lubrizol possède d'autres sites de production en Europe, mais ils ne sont pas voués aux mêmes marchés et n'ont donc pas pu compenser l'arrêt de l'usine de Rouen. Nous avons dû faire venir des produits des États-Unis ou d'Asie afin de maintenir un « service minimum » et répondre autant que possible aux besoins de nos clients.

Lubrizol avait déjà fait appel à l'INERIS dans le cadre d'un partenariat de recherche sur les facteurs organisationnels et humains sur le site même de Rouen, où des consultants de l'INERIS – sociologues, spécialistes de ce domaine – sont ainsi intervenus.

M. Damien Adam, rapporteur. Quand était-ce ?

Mme Isabelle Striga. Il y a trois ans, dirais-je, mais je préfère vous le confirmer par écrit.

M. Damien Adam, rapporteur. Autre question, cette fois-ci suggérée par Mme Lepage : quels produits utilisez-vous afin de réduire les odeurs générées par les conséquences de l'incendie de Lubrizol ?

Mme Isabelle Striga. Nos équipes ont beaucoup travaillé sur un programme consacré à la réduction des odeurs suite aux incendies, celui de notre voisin, NL Logistique, et celui de Lubrizol. Nous avons ainsi travaillé, ensemble, avec ATMO Normandie et un prestataire spécialisé, Osmanthe, mais également avec d'autres prestataires techniques afin de réduire l'impact des odeurs sur la population environnante. Des brumisateurs, des rampes de brumisation ont été installés, d'autres techniques encore, qui peuvent parfois utiliser des neutralisants d'odeurs. Parmi ces derniers, plusieurs ont été testés, avec des concentrations différentes, par des « nez » de Lubrizol, d'ATMO Normandie, d'Osmanthe ou d'autres intervenants dûment formés de la zone havraise. Tous sont venus nous prêter main-forte afin d'identifier les neutralisants les plus efficaces, en fonction des conditions météorologiques.

Car dans bon nombre de situations, nous cherchons à ne pas utiliser ces neutralisants, et à n'y faire appel que très ponctuellement, seulement dans les cas où les conditions météorologiques l'exigent.

Mme Annie Vidal. J'ai déjà posé ma première question lors de précédentes auditions, sans être parvenue à obtenir de réponses claires. Pourriez-vous préciser la nature du processus de suivi de la traçabilité des entrants et des sortants parmi les produits stockés de haute dangerosité ?

Deuxièmement, en termes de réglementation ou de bonnes pratiques, comment votre responsabilité est-elle engagée dans le choix de l'entreprise chargée de stocker vos produits finis ?

Mme Isabelle Striga. S'agissant du processus de suivi des produits entrants et sortants, nous disposons pour les produits conditionnés d'un progiciel d'entreprise nous permettant, par un système de codes-barres, de connaître très précisément ce qui entre sur le site et l'endroit où les produits sont stockés. Nos inventaires sont ainsi mis à jour en permanence.

M. Christophe Piérard ajoutera peut-être une précision sur les produits entrants et sortants.

M. Christophe Piérard. Ce progiciel est également alimenté par le règlement CLP relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges. Dans ce cadre-là, nous sommes capables d'identifier les produits qui comportent un certain nombre de risques et de bien les distinguer. Avec la traçabilité, nous savons parfaitement où ils se trouvent, étiquette de danger par étiquette de danger.

Mme Annie Vidal. Autrement dit, vous disposez d'un inventaire « tournant » vous permettant, à tout moment, de savoir ce que sont devenus les produits, et vous pouvez donc nous dire, à tout moment, ce qu'il reste, dans quel bâtiment et en quelle quantité ?

M. Christophe Piérard. C'est bien ce qui nous a permis de fournir très rapidement aux services de l'État les noms de l'ensemble des produits qui se trouvaient sur les zones qui ont brûlé, produit par produit, emplacement par emplacement. Nous avons ainsi été capables de donner très rapidement le tonnage des produits de Lubrizol qui ont brûlé.

Mme Isabelle Striga. Nos chariots élévateurs sont équipés de lecteurs et lorsque les produits sont utilisés, par exemple dans les mélanges, les produits conditionnés sont scannés de telle manière que l'inventaire soit mis à jour. Nous avons un système très élaboré de tenue des inventaires.

Nous nous imposons depuis des années un processus très précis de sélection des fournisseurs et des prestataires, commun à l'ensemble des entités de Lubrizol *Corporation* et il est peut-être encore plus développé en Europe. J'ajoute que les prestataires avec lesquels nous travaillons n'étaient pas inconnus avant l'incendie. Nos besoins se sont renforcés et nous avons conclu de nouveaux contrats avec eux.

Mme Annie Vidal. Après l'incendie du 26 septembre, un certain nombre de vos salariés ont été psychologiquement choqués et ont été médicalement suivis. Comment leur reprise d'activité et leur retour sur le site se sont-ils passés alors qu'ils ont été heurtés par la violence de cet accident ?

M. Laurent Bonvalet. Je tiens tout d'abord à dire que nos effectifs se sont fortement engagés aux côtés des pompiers afin que l'incendie soit maîtrisé le plus rapidement possible.

Les heures suivantes, un suivi médical rapproché a en effet été nécessaire, avec des analyses de sang et d'urine à des périodicités différentes, pour s'assurer de l'état de santé de nos collaborateurs. Nous avons également échangé avec les entreprises qui étaient à nos côtés.

Nous avons enfin mis en place un suivi psychologique spécifique avec un accompagnement sur notre site par une infirmière spécialisée en psychologie et une psychologue qui s'est consacrée à l'accompagnement des salariés qui se trouvaient au plus près de l'incendie.

Mme Isabelle Striga. Je précise que nous avons vérifié si les bâtiments où se trouvent les bureaux pouvaient accueillir les salariés. Nous avons ensuite fait part de nos vérifications aux services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, (DIRECCTE) et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Nous avons proposé aux salariés de les réintégrer, par étapes, systématiquement en présence de la psychologue car une partie du site est détruite, ce qui est tout de même un peu impressionnant.

Mme Perrine Goulet. Vous nous avez expliqué votre gestion des inventaires au sein de votre site ; or nous savons que vous aviez des matériels chez Normandie Logistique. Comment vous assurer, là aussi, de la qualité de l'inventaire et de la compatibilité des produits ?

En outre, depuis la réouverture, avez-vous mis en place un moyen de séparation physique ou défini un espace vide afin d'éviter toute éventuelle nouvelle propagation d'un incendie ?

Mme Isabelle Striga. Le progiciel d'entreprise distingue les produits stockés ou non chez le prestataire Normandie Logistique et nous y envoyions les seuls produits conditionnés qui pouvaient l'être. À la date de l'incendie, nous disposions d'un inventaire précis des produits stockés chez notre voisin mais, en revanche, le lieu de stockage relevait de sa responsabilité. Nous ne le connaissions pas précisément, à la différence de ce qu'il en est dans nos locaux.

S'agissant des conditions de la reprise partielle de l'activité, nous ne disposons plus de stockage à proximité de NL Logistique puisque les entrepôts des deux entreprises ont brûlé – la limite entre les deux propriétés traverse, et pour cause, la zone incendiée. Mais nous avons également pris soin de vider l'un des bâtiments qui contenait des produits conditionnés « matières premières » en limite de propriété, de l'autre côté de l'entreprise. Nous sommes particulièrement attentifs aux activités en limites de propriété.

M. le président Christophe Bouillon. Vous avez indiqué dans vos propos liminaires que vous pouviez parfaitement fournir le nom des produits qui ont brûlé. Dans le cadre de nos auditions, nous avons organisé une table ronde avec plusieurs toxicologues, des scientifiques, des personnes autorisées qui semblaient nourrir quelques doutes s'agissant des substances en question. Ils se sont notamment interrogés sur le fameux « effet cocktail ». Pouvez-vous nous donner des informations susceptibles d'étayer vos propos quant à la connaissance pleine et entière que vous semblez avoir des produits qui ont brûlé ?

Mme Isabelle Striga. Nous avons transmis aux services de l'État les fiches de données de sécurité des quatre cent soixante-dix-neuf produits qui ont brûlé, elles ont toutes été publiées sur le site de la préfecture. Les produits qui ont brûlé sont donc connus.

Nous avons également fourni une analyse élémentaire déterminant la teneur moyenne de tous les éléments – carbone, hydrogène, oxygène, soufre – présents dans les produits, ce qui a permis de garantir l'absence de métaux lourds ou de chlore. Ce travail a été réalisé pour tous les composants présents à plus de 0,05 % dans les mélanges qui ont brûlé, et il a été publié dans l'un des rapports d'ATMO Normandie. Ce qui ne répond pas, je le reconnais, à toutes les questions.

M. Christophe Piérard. Dans son rapport de saisine, l'INERIS a indiqué que l'incendie avait entraîné une combustion complète. Dans les premiers temps, nous avons recherché les formes oxydées de l'ensemble des molécules ayant brûlé. Face à un incendie gigantesque, les premières molécules que les pompiers ont recherchées étaient celles de dioxyde de soufre ou du CO₂, autrement dit les molécules « normales » produites par un feu.

Remarquons au passage que quatre cent quatre-vingts fiches de sécurité ne correspondent pas à quatre cent quatre-vingts produits foncièrement différents : il s'agit le plus souvent des mêmes mélanges, mais dont les composants sont concentrés à des pourcentages différents, ce qui réduit considérablement le nombre de molécules à rechercher. Après un incendie, l'INERIS inclut systématiquement dans la liste des molécules à rechercher dans l'ensemble des matrices les composés à base de chlore. Nous nous sommes attachés à fournir très rapidement la composition moléculaire des produits qui ont brûlé, ce qui a permis d'éliminer un certain nombre des molécules proposées ; mais nous continuons néanmoins à effectuer des recherches et des analyses systématiques dans l'ensemble des matrices.

Mme Isabelle Striga. Le plus important, ce sont les analyses qui ont pu être réalisées pendant l'incendie, grâce aux conventions passées entre le SDIS 76 et ATMO Normandie, et ce qu'elles ont révélé sur la qualité de l'air, des sols et de l'eau dans les heures qui ont suivi l'incendie. C'est particulièrement important pour connaître précisément l'impact sur l'environnement. Les entrepôts de deux entreprises ont brûlé ; il était essentiel d'en mesurer les conséquences sur l'environnement, ce que nous avons fait, ainsi que les services de l'État.

M. le président Christophe Bouillon. On ne trouve que ce que l'on cherche, nous a-t-on dit. Dans les analyses réalisées par le SDIS, par l'INERIS et par vous-même, quelles substances étaient recherchées au-delà de celles que vous venez de nous indiquer ? Avez-vous recherché des particules fines ?

Mme Isabelle Striga. Nous avons d'abord effectué les analyses pour détecter les molécules traditionnellement recherchées lors des incendies, et celles indiquées par nos toxicologues et par l'INERIS. Mais nous avons également réalisé des *screenings* de toutes les molécules présentes dans l'eau ou les suies, en détectant tout ce que nous sommes capables de mesurer avec les équipements de mesure des laboratoires.

M. Christophe Piérard. La modélisation du panache de fumée fournie très rapidement par l'INERIS portait sur des molécules de 10 microns : ce ne sont pas les particules les plus fines, mais elles permettent de modéliser un panache qui s'étend très loin.

M. Damien Adam, rapporteur. Il nous a été rapporté que le camion NRBC envoyé depuis Nogent-le-Rotrou, dans les premières heures de l'incendie, n'était pas capable, cela

aux dires de certains, d'analyser les produits chimiques. Monsieur Piérard, avez-vous des informations à ce sujet ?

M. Christophe Piérard. Je n'ai pas eu ces informations, j'ai aussi lu cet élément dans des documents, mais je ne suis pas en mesure de répondre à vos interrogations.

M. Damien Adam, rapporteur. Abordons la question des indemnisations. Pourriez-vous indiquer le nombre de demandes reçues par le fonds Exetech pour l'agriculture, et par celui dédié aux TPE et aux commerçants ? Combien d'entre elles ont été acceptées ?

Il m'est souvent demandé, sur le terrain, quelles sont les possibilités ouvertes pour l'indemnisation des préjudices subis par les particuliers. Le préjudice moral doit être chiffré avant d'être indemnisable, mais s'agissant du préjudice matériel, les frais réalisés pour réparer les dommages causés par des suies sont-ils pris en charge par le fonds Exetech 2, et le cas échéant, à quelles conditions ?

M. le président Christophe Bouillon. L'état de catastrophe technologique n'ayant pas été reconnu, un certain nombre de personnes n'ont pas pu faire appel à leur police d'assurance. Vous avez indiqué être prêts à aider des particuliers ayant subi un dépôt de suie à nettoyer leur propriété. Est-ce vraiment le cas ? Dans quelle proportion êtes-vous venus en aide à ces particuliers qui ne sont pas directement concernés par les deux fonds évoqués par le rapporteur ?

Mme Isabelle Striga. Le fonds pour les agriculteurs et les maraîchers et celui pour les commerçants et les collectivités fonctionnent tous les deux. Des centaines de demandes ont été déposées. Des dossiers sont instruits chaque jour, des réponses y sont apportées et des sommes versées à ceux qui en ont besoin.

Nos services juridiques ont reçu un grand nombre de courriers de demande d'indemnisations émanant de particuliers. Que les demandes viennent des assureurs ou de particuliers qui n'ont pu être remboursés par leurs assureurs, ces dossiers sont tous étudiés.

M. Damien Adam, rapporteur. Si je comprends bien, vous n'avez pas de chiffre précis à fournir sur les demandes d'indemnisation et les remboursements effectués. Vous parlez de centaines, pouvez-vous préciser ? À qui les particuliers concernés doivent-ils adresser leur courrier ?

Mme Isabelle Striga. Les particuliers trouvent sans difficulté l'adresse de Lubrizol Rouen et peuvent y envoyer leur courrier. Dans les jours qui ont suivi l'incendie, nous avons reçu un grand nombre de demandes ; les particuliers ont donc su nous trouver.

Le P.-D.G. de Lubrizol *Corporation* a rapidement expliqué qu'il souhaitait aussi venir en aide à ceux qui avaient été pénalisés par les restrictions de mise sur le marché de produits agricoles et maraîchers suite à l'application du principe de précaution par les services de l'État. C'est une aide que nous souhaitons apporter, mais nous en tenons là, nous n'allons pas plus loin dans la communication des données.

M. le président Christophe Bouillon. Nous avons auditionné la semaine dernière l'ensemble des acteurs du monde économique. Nous avons évoqué le fonds d'indemnisation des agriculteurs et des maraîchers, mais il y a d'autres acteurs économiques : l'Association « *les Vitrines de Rouen* » nous a fait état des difficultés d'un certain nombre de commerçants et d'artisans en raison notamment des dates retenues pour le « bornage » de la prise en

compte, qui auraient pour effet de priver 20 % des commerçants et des artisans de toute forme d'indemnisation. Êtes-vous disposés à répondre à leur demande, légitime, d'une certaine souplesse afin de prendre en considération l'ensemble des effets sur le commerce local, à Rouen et au-delà ?

Mme Isabelle Striga. Je rappelle qu'il s'agit d'une démarche totalement proactive de la part de notre entreprise. Nous avons réagi très vite, afin de prendre en charge ceux qui en avaient le plus besoin. Les commerçants et les artisans à proximité du site nous ont transmis leurs dossiers. Si certains ont des difficultés, nous sommes ouverts à l'étude de cas particuliers. Je sais qu'un certain nombre de commerçants ou d'artisans ont fait part de demandes sortant des critères fixés pour les fonds d'indemnisation, et leurs demandes sont étudiées. Je ne peux pas vous en dire plus.

M. le président Christophe Bouillon. Lorsque le Premier ministre est venu à Rouen pour l'installation de ces deux fonds, en présence du P.-D.G. de *Lubrizol Corporation*, la création d'un fonds pour l'attractivité avait été évoquée. C'est une question importante, elle a été soulevée la semaine dernière par les acteurs économiques que nous avons auditionnés, et différents élus du territoire ont évoqué le préjudice causé à l'image de la région.

Avez-vous des précisions sur les formes que pourrait prendre ce fonds ? Avez-vous des pistes de travail ? La possibilité de solliciter les cabinets spécialisés sur les retours d'image pour faire la promotion du territoire, qui a pâti d'un flot d'images négatives, a été évoquée. Le rebond du territoire passe par un effort en termes d'attractivité.

Mme Isabelle Striga. Ces questions ont été soulevées lors d'une réunion consacrée à l'attractivité avec la Métropole, la Région et le département, à laquelle j'ai personnellement participé. Je pense que la forme retenue ne sera pas celle d'un fonds, mais les discussions ont démarré. Toutes les parties prenantes s'accordent à reconnaître qu'un peu de temps était nécessaire sur cette question de l'attractivité, ce n'est pas un sujet sur lequel il faut absolument nous précipiter avant la fin de l'année. Nous allons nous y consacrer au début de l'année 2020, les contacts sont déjà pris.

M. le président Christophe Bouillon. Vous avez indiqué que certains travaux que vous avez fait réaliser concernaient la détection. Je suis conscient des limites posées par l'existence d'une instruction judiciaire, mais pourriez-vous nous dire combien de caméras de vidéoprotection surveillaient le site de Lubrizol ? Permettaient-elles d'avoir une vision complète du site, et notamment de la zone entre le site de Normandie Logistique et celui de Lubrizol ?

Parmi les personnes auditionnées la semaine dernière, Vincent Laudat, président de la CCI Rouen Métropole, évoquait l'absence d'une caméra à 360 degrés. Des moyens de vidéosurveillance permettaient-ils de surveiller la rue de Madagascar et les autres voies qui entourent votre site ? Cela fait partie des questions récurrentes ; on imagine qu'un site de cette nature dispose de moyens de sécurité renforcés.

Mme Isabelle Striga. Le site dispose en effet de nombreuses caméras de vidéoprotection. La totalité des images ont été saisies dans le cadre des enquêtes en cours, je ne pourrai pas vous en dire davantage.

Le respect des obligations sur la protection des données personnelles nous interdit toutefois de visionner les sites voisins.

M. le président Christophe Bouillon. Des caméras couvraient-elles la zone entre Normandie Logistique et Lubrizol ?

Mme Isabelle Striga. Je réserve ces réponses à l'enquête judiciaire.

M. Damien Adam, rapporteur. J'ai des questions sur les assureurs de Lubrizol. Pour assurer un site Seveso d'une certaine dangerosité, des études sont certainement menées sur place pour identifier le niveau de risque et les mensualités payées par l'entreprise.

Pourriez-vous nous indiquer le nom des assureurs qui travaillent avec vous ? Avaient-ils recommandé des bonnes pratiques pour réduire le niveau de risque ?

Mme Isabelle Striga. C'est notre maison mère, Lubrizol *Corporation*, qui se charge d'assurer la totalité des soixante sites de production exploités dans le monde, dont celui de Rouen. Nous connaissons les assureurs principaux, puisque nous les voyons régulièrement sur le site. La fréquence de leurs visites est généralement annuelle, et ils nous font chaque fois des recommandations. C'est ce qui nous a permis d'installer des équipements qui vont au-delà de la réglementation française : les assureurs sont notamment très friands des systèmes de détection et d'extinction automatiques pour protéger les équipements de l'entreprise. Nous avons donc adopté ce genre de bonnes pratiques avec les assureurs.

M. Damien Adam, rapporteur. Avant l'incendie du 26 septembre, les dernières recommandations des assureurs avaient toutes été appliquées par l'entreprise ?

Mme Isabelle Striga. Dans le cadre de l'amélioration continue, les assureurs ont de nouvelles recommandations à chaque visite. Leurs recommandations ne sont donc jamais taries, mais nous avons pour habitude de discuter des priorités pour identifier les recommandations les plus urgentes et les réaliser dans le bon ordre dans un souci d'efficacité, et en considération des risques encourus dans les différentes zones de l'usine.

M. Damien Adam, rapporteur. Pourriez-vous transmettre à la mission d'information les dernières recommandations de vos assureurs avant l'incendie ?

Mme Isabelle Striga. Je vais vérifier si c'est possible, puis je reviendrai vers vous par écrit.

M. le président Christophe Bouillon. Lorsque des accidents industriels de cette nature surviennent, les retours d'expérience sont essentiels car ils permettent des améliorations continues. Avez-vous déjà réalisé une enquête interne pour comprendre ce qui est arrivé ? Indépendamment des injonctions et des prescriptions des services de l'État, certaines choses ont-elles déjà changé ? Votre entreprise est adhérente à France Chimie ; avez-vous apporté vos retours d'expérience concernant la gestion et la communication de crise, ou vos *process* sur le site ?

Mme Isabelle Striga. Effectivement, nous n'avons pas attendu que tout soit connu pour apprendre de cet incendie, les conditions dans lesquelles nous proposons de rouvrir partiellement le site en témoignent. Nous avons déjà partagé des éléments : j'ai participé au comité d'orientation technique de France Chimie Normandie, et nous sommes intervenus au sein de l'association MASE (manuel d'amélioration sécurité des entreprises), qui qualifie les entreprises intervenantes sur les sites industriels dans le domaine de la chimie.

S'agissant de la communication de crise et de l'organisation, nous avons appliqué l'organisation prévue – avec des astreintes vingt-quatre heures sur vingt-quatre et différentes cellules – conformément aux recommandations du GESIP. Tout a été déployé dans la nuit du 26 septembre, la structure organisationnelle s'est mise en place comme prévu : nous sommes tous formés et nous avons des instructions en cas d'incident. Il s'agissait d'un cas hors-norme, mais nous avons géré au mieux la situation dans l'instant.

En ce qui concerne le retour d'expérience, nous délivrons aux services compétents de l'État les éléments recueillis par l'enquête interne au fur et à mesure de son avancée.

Mme Annie Vidal. Avez-vous déjà informé vos salariés des premiers enseignements de cet accident ? Le faites-vous dès aujourd'hui, comment l'organisez-vous et que pouvez-vous leur dire pour les rassurer sur la maîtrise du risque ?

Mme Isabelle Striga. Ce n'est pas une question facile. Dans le cadre de l'organisation de crise, lors de l'application du plan particulier d'intervention, puis dans la phase post-accidentelle, nous avons veillé avec Laurent Bonvalet et l'équipe chargée de la communication à communiquer également en interne, car certains salariés dans notre site du Havre ou des bureaux extérieurs avaient besoin de savoir ce qui se passait et comment nous avançons. Des éléments de retour d'expérience et des enseignements ont donc déjà été partagés avec les salariés.

Nous avons aussi organisé un comité social et économique exceptionnel (CSE), et au sein de la commission « santé, sécurité et conditions de travail », nous avons communiqué et travaillé avec les représentants du personnel pour répondre aux inquiétudes des salariés.

M. Laurent Bonvalet. Nous avons même informé au-delà du cadre de l'entreprise, puisque nous avons organisé des réunions avec les entreprises partenaires habituellement présentes sur notre site pour leur expliquer du mieux possible la situation et son évolution, de façon à ce que tout le monde ait connaissance de l'environnement dans lequel nous étions et des mesures que nous étions en train de prendre.

Parallèlement, dans le cadre de la mise à jour du plan d'opération interne (POI), nous menons des actions très concrètes pour former nos opérateurs. Ces séances d'information permettent un échange de proximité, et nous passons régulièrement au sein des équipes pour échanger.

Mme Isabelle Striga. Il a été particulièrement important – et apprécié des salariés, je l'espère ! – de permettre des moments d'échanges en tête-à-tête. Avec M. Bonvalet et Mme Alexandre, la responsable de production, nous avons organisé des réunions courtes, debout, durant lesquelles nous avons échangé avec les équipes postées présentes au moment de l'incendie, ou celles qui leur ont succédé. Des réunions avec la quasi-totalité du personnel de l'usine ont également permis des échanges informels.

M. le président Christophe Bouillon. S'agissant de la culture du risque, Lubrizol est également implanté près du Havre, à Oudalle. Souvent, lors des auditions, on nous a rapporté que la culture du risque était différente dans ce site et celui de Rouen. Est-ce dû aux entreprises elles-mêmes, aux collectivités, à la présence plus importante de salariés du secteur pétrochimique au Havre ?

Êtes-vous prêts à favoriser la culture du risque dans la Métropole rouennaise, et comment ?

Mme Isabelle Striga. Concernant la culture du risque, il y a effectivement une différence, en matière de relations avec la population, entre la zone havraise et la zone rouennaise. Les outils de communication sont eux aussi différents. Nous avons identifié cette différence et faisons donc partie des entreprises proactives qui ont créé « *Allô industrie* », par exemple, un outil qui permet de communiquer sur les exercices ou les petits dysfonctionnements susceptibles d'inquiéter la population. Cet outil, développé dans la zone rouennaise, est une copie d'un dispositif qui existait déjà dans la zone havraise. De la même façon, l'application et le site internet *ODO*, qui permettent de signaler des odeurs, existaient depuis quelque temps dans la zone havraise, et ils ont été adaptés à la zone rouennaise. La culture du risque existant dans la zone havraise est probablement liée à la concentration de sites industriels, ainsi qu'au fait que de nombreux salariés habitent à proximité des usines, ce qui contribue à propager cette culture.

M. Christophe Piérard. Il n'y a pas de différence fondamentale entre le site du Havre et celui de Rouen, puisque le processus concernant la maîtrise des situations d'urgence est le même pour les deux sites, de même d'ailleurs que les équipes : dans le cadre des astreintes, le personnel intervient indifféremment sur un site ou sur l'autre – en dehors, évidemment, des équipes postées, qui sont propres à chaque site, et du chef du poste de commandement de crise, qui est en charge d'un site en particulier.

Pour le reste, les directeurs d'opérations internes et les chargés de communication, notamment, sont d'astreinte pour les deux sites, dans le cadre d'un *planning* commun.

M. Damien Adam, rapporteur. Au-delà des bonnes pratiques mises en place au Havre, avez-vous des recommandations à formuler pour améliorer la culture du risque dans notre pays ? Il s'agit bien d'un enjeu majeur. Et l'incendie de Lubrizol à Rouen a mis en évidence que les populations concernées n'ont pas conscience du fait que des sites industriels se trouvent à proximité et des conséquences que peuvent avoir des incidents dans ces installations. L'industriel qu'est Lubrizol a-t-il des conseils à donner ?

Mme Isabelle Striga. Nous avons déjà eu plusieurs entretiens avec des élus qui s'intéressent à cet enjeu. Ce que nous pouvons apporter, c'est l'expérience résultant de ce que nous avons vécu, mais aussi le fait que nous ayons un site dans une zone plus acculturée au risque et un autre dans une zone qui, jusqu'à présent, était moins intéressée par la question. La culture en la matière n'évoluera pas seulement du fait des industriels : il faut engager un partenariat avec les élus. Quoi qu'il en soit, nous sommes bien évidemment prêts à partager notre expérience et les points forts que nous aurons identifiés – nous avons déjà commencé à le faire, d'ailleurs, avec certains élus.

M. Damien Adam, rapporteur. Justement, qu'est-ce qu'il vous semble important de mettre en place pour améliorer cette culture ?

Mme Isabelle Striga. Je n'aimerais pas, en tant que représentante d'un industriel, donner des leçons, mais il est certain que plusieurs aspects méritent d'être discutés, notamment ce qui concerne la connaissance et la compréhension de ce que les citoyens doivent faire en cas d'alarme, ou encore la manière dont l'alerte est diffusée auprès des populations. Ces pratiques sont revenues dans les discussions que nous avons eues et peut-

être, en effet, sont-elles plus développées à Port-Jérôme-sur-Seine que dans l'agglomération rouennaise.

M. le président Christophe Bouillon. En ce qui concerne les relations d'un industriel comme Lubrizol avec les services de l'État, notamment ceux qui assurent le contrôle, un élément nous a été signalé dès le début de nos travaux, qui ne cesse d'interroger ; je souhaite donc que vous nous aidiez à le comprendre. Lorsque nous avons reçu la DREAL – c'était l'une de nos premières auditions –, il nous a été indiqué qu'entre 2013 et 2019, 39 inspections avaient eu lieu, ce qui correspond à une fréquence élevée, supérieure aux objectifs de performance habituellement fixés au corps d'inspection chargé des sites Seveso. Comment expliquez-vous, d'un point de vue industriel, le fait d'être aussi contrôlé ? Cela s'explique-t-il par le précédent accident, cette fuite de mercaptan survenue en 2013, même s'il était évidemment d'une tout autre nature ? Est-ce dû à des insatisfactions devant les réponses apportées ? Cela vous paraît-il être le signe d'une surveillance accrue destinée à répondre à un certain nombre de questions ou de recommandations formulées, à la suite de l'incident de 2013, dans le rapport de la mission d'inspection qui avait été diligentée par les services de l'État ?

Mme Isabelle Striga. Selon la loi, il faut au moins une inspection par an de chaque site Seveso. Concernant notre usine, il y en a eu plutôt entre trois et cinq. Je crois même me souvenir qu'une année, nous en avons eu neuf. Le besoin de suivre les plans d'action que nous nous étions engagés à mettre en œuvre en 2014-2015 a certainement occasionné un nombre de visites plus important de la part de la DREAL. Quoi qu'il en soit, les services de l'État choisissent les sites qu'ils souhaitent inspecter et nous nous y plions : lorsqu'ils se présentent, nous les recevons systématiquement, ce qui me paraît bien normal.

M. le président Christophe Bouillon. Les représentants de France chimie que nous avons auditionnés nous ont dit que l'inspecteur était pour ainsi dire, après le directeur du site, la personne qui connaissait le mieux celui-ci. Lorsqu'un site subit autant de contrôles que le vôtre – 39 entre 2013 et 2019, je le rappelle –, est-ce chaque fois le même inspecteur qui vient, ou bien y a-t-il une équipe, avec des inspecteurs différents qui se relaient ?

Mme Isabelle Striga. En général, les sites Seveso ont un inspecteur de référence, mais, pour avoir assisté à plusieurs inspections, je puis témoigner du fait qu'il y a souvent des inspections croisées. Dans ce cadre, d'autres personnes se présentent sur le site, soit pour des inspections en tant que telles, soit pour des exercices de mise en situation ou d'application du plan d'opération interne (POI), inopinés ou prévus, étant entendu que ces exercices sont comptés par les inspecteurs de la DREAL dans les inspections qu'ils mènent.

M. Damien Adam, rapporteur. Je voudrais vous poser une autre question concernant les moyens de lutte contre les incendies susceptibles de se produire sur les sites Seveso. Certaines personnes – notamment, me semble-t-il, M. Laudat, de la Chambre de commerce et d'industrie Rouen Métropole – ont suggéré de créer des services départementaux communs aux entreprises ayant des sites Seveso. Ces services seraient donc de nature privée et ils viendraient en complément des moyens publics tels que les SDIS. Que pensez-vous de cette proposition ?

Mme Isabelle Striga. Dans le cadre de la lutte contre l'incendie du 26 septembre, nous avons bénéficié d'une aide mutuelle spontanée : d'autres industriels, compte tenu du caractère hors normes de l'incendie, dont ils étaient informés, nous ont appelés pour nous annoncer l'envoi de matériels, d'émulseurs ou d'équipages au point de rassemblement des

moyens. Nous avons proposé de renforcer cette aide mutuelle, car il est important de savoir non seulement ce que chaque industriel doit conserver sur son site en cas de dysfonctionnement, mais aussi ce qu'il peut mettre à la disposition d'autres industriels voisins. C'est plutôt cette piste que nous allons explorer plus avant.

M. le président Christophe Bouillon. Je voudrais prolonger la question de notre rapporteur. Pour éteindre un feu d'hydrocarbures, il faut de la mousse : y en avait-il suffisamment sur site, ou bien avez-vous été obligés de faire appel à des moyens supplémentaires pour maîtriser ou contenir l'incendie ?

Mme Isabelle Striga. J'étais présente auprès du préfet à partir de cinq heures du matin le 26 septembre, en tant que représentante de l'industriel. L'émulseur qui était nécessaire pour éteindre l'incendie se trouvait sur place. L'aide mutuelle a permis de renouveler le stock pour faire face à des foyers secondaires éventuels. D'ailleurs, la surveillance des pompiers a duré plusieurs jours après l'extinction de l'incendie, laquelle a été annoncée à quinze heures le 26 septembre. Le stock d'émulseur a ainsi été reconstitué rapidement, et même plus vite que prévu. J'avais signé une demande d'achat, comme me l'avaient proposé les pompiers, pour reconstituer immédiatement les réserves qui avaient été utilisées. Le réapprovisionnement devait prendre quelques heures. Or les industriels voisins ont apporté de l'émulseur dans un délai extrêmement rapide au centre de rassemblement des moyens, au cas où des foyers secondaires seraient apparus. Il n'y a donc pas eu de problème avec l'émulseur.

Mme Annie Vidal. Lors de nos auditions, la question des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) a été souvent évoquée. J'ai personnellement été alertée, notamment par France chimie, sur le fait qu'un certain nombre de PPRT doivent encore être signés ; mais même ceux qui ont été signés n'ont pas encore – ou pas suffisamment – été mis en œuvre de manière opérationnelle. Concernant le site de Lubrizol, pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est de la mise en œuvre du PPRT ?

Mme Isabelle Striga. Sur le site de Lubrizol, le PPRT est entièrement mis en œuvre, en tout cas pour ce qui concerne les obligations de l'industriel – celles dont je puis témoigner. Le PPRT de Lubrizol a été pris en 2014. Toutes les améliorations nécessaires qui avaient été identifiées – dans le cadre des études menées, des décisions que nous avons prises de nous-mêmes et de ce qui a été demandé par la DREAL – ont été réalisées.

M. le président Christophe Bouillon. S'agissant de ce PPRT, on a bien vu que, dans les études de danger, le risque incendie était modélisé comme faible, ce qui ne laisse pas de surprendre, notamment quand on lit dans les publications du Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI), qui dépend du ministère de l'environnement, que la majorité des accidents industriels récents étaient des incendies. Lors de la préparation du PPRT à partir des études de danger, cette minimisation du risque, ou en tout cas le fait que le risque soit modélisé ou ressenti comme faible, ne vous ont-ils pas conduits à vous interroger, ou bien cela vous semblait-il correspondre à ce que l'on rencontrait classiquement sur d'autres sites de cette nature ?

Mme Isabelle Striga. Concernant la probabilité d'occurrence d'un incendie dans un entrepôt de produits conditionnés ou dans un espace de stockage à l'air libre de produits conditionnés, nous avons pris en compte les fréquences indiquées par l'INERIS ; en l'espèce, pour un événement initiateur de feu dans un entrepôt, la fréquence était d'une fois tous les 100 000 ans. Dans le cadre du PPRT, il était classé dans les probabilités E, c'est-à-dire parmi

les plus faibles. À l'époque, cela nous a semblé tout à fait normal. Cet élément tenait compte du retour d'expérience au moment où le PPRT a été élaboré.

M. Damien Adam, rapporteur. Je voudrais revenir sur la question d'Annie Vidal. Vous nous avez indiqué que l'ensemble des adaptations nécessaires ont été faites s'agissant du PPRT s'agissant du site Lubrizol lui-même, mais le plan comprend les alentours, notamment les logements. L'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS), que nous avons auditionnée il y a quelques semaines, nous a dit que 16 000 logements étaient concernés par les zones PPRT, mais que seuls 600, à ce stade, avaient fait l'objet de modifications visant par exemple à installer des fenêtres résistant au souffle d'une explosion, ou encore des zones de confinement. Pour ce qui concerne le PPRT de Lubrizol, où en est-on précisément ?

Mme Isabelle Striga. Pour le PPRT de Lubrizol, quatre logements ont été identifiés comme nécessitant un renforcement du bâti et, de mémoire – je pourrai vous le confirmer par écrit –, la date butoir est en 2021. Je ne suis pas certaine qu'il ait été réalisé pour ces quatre maisons mitoyennes.

M. Damien Adam, rapporteur. En ce qui concerne l'aire pour les Gens du voyage, y a-t-il une réflexion concernant un bâtiment en dur ? La semaine dernière, lors de leur audition, les personnes concernées par cette aire nous ont dit qu'il était prévu de renforcer le bâtiment pour qu'il puisse servir de lieu de confinement. En effet, il est évident que des caravanes ne sont pas adaptées à des situations de ce type.

Mme Isabelle Striga. L'enveloppe du PPRT de Lubrizol a été publiée, vous la trouverez sur le site de la préfecture ou sur celui de la DREAL ; elle ne couvre pas la zone destinée aux Gens du voyage.

M. le président Christophe Bouillon. Le périmètre défini dans le cadre du PPRT est conditionné par le volume de produits. À quelle distance du site l'aire pour les Gens du voyage se situe-t-elle ? Est-ce à 300 mètres ou à 500 mètres ? La semaine dernière, on nous a parlé de 300 mètres.

Mme Isabelle Striga. Je pense qu'elle est à plus de 500 mètres. L'enveloppe du PPRT est définie au début des études, puis des travaux sont effectués pour la réduire, donnant lieu à une nouvelle enveloppe, même si celle de départ reste un document de référence. En l'occurrence, l'enveloppe de départ elle-même ne couvrirait pas ce terrain. C'est un fait établi.

M. le président Christophe Bouillon. Je voudrais maintenant évoquer la question du stockage. Nous avons bien compris qu'il n'y avait plus de stockage sur le site historique de Lubrizol à Rouen. Vous étiez en flux tendus, si j'ai bien compris. Vous nous avez dit que vous aviez sollicité trois autres sites pour le stockage d'une partie de vos produits. Je me trompe peut-être, mais il me semble que vous avez dit qu'ils étaient classés Seveso. Est-ce à dire qu'ils accueilleraient déjà certains produits, ou bien s'agit-il d'autres sites industriels, ayant par ailleurs une production, mais offrant de l'espace pour ce type de produits ? Le fait que vous les ayez sollicités a-t-il entraîné une modification de leurs autorisations ? Font-ils eux aussi l'objet d'un contrôle de la DREAL ou de prescriptions de la part des services de l'État ?

Mme Isabelle Striga. Tout d'abord, nous avons annoncé que nous n'envisageons pas de reconstruire dans la perspective de stocker à nouveau des produits finis sur notre site de Rouen. Cela dit, nous stockons toujours, en quantités limitées, des produits entrant dans la

composition des mélanges fabriqués sur le site. Il reste donc un peu de produits conditionnés, constituant des matières premières ou intermédiaires, stockés sur place.

Les sites de stockage que vous mentionnez accueillent d'autres produits que ceux de Lubrizol : ils existaient déjà et leur activité consiste précisément dans l'entreposage et/ou le conditionnement. Ils n'ont pas eu à demander de nouvelles autorisations, car les activités qu'ils exercent à notre demande s'inscrivent dans le cadre de celles qu'ils poursuivaient déjà.

Mme Annie Vidal. Parmi les hypothèses que l'on entend, il y a celle qui consiste à considérer qu'en définitive, pour limiter le risque, la solution pourrait être de limiter les volumes présents sur un site. Cela éviterait d'avoir, comme cela a été le cas à Rouen, presque deux fois 5 000 tonnes de produits qui brûlent. Que pensez-vous d'une telle limitation ? Quel impact pourrait-elle avoir, notamment en termes d'éclatement sur d'autres sites ?

Mme Isabelle Striga. Lorsque les volumes de produits sont limités, cela réduit le risque à la source, ce qui diminue donc, effectivement, la gravité d'un événement qui surviendrait – même si cela ne change rien à la probabilité. C'est un point qui doit être pris en compte. Cela dit, le stockage qui n'est plus réalisé sur les sites de Lubrizol a été confié à des prestataires dont c'est le métier, et dont les installations sont en mesure de recevoir les matières que nous leur demandons de stocker pour nous.

Mme Annie Vidal. Mais ces entreprises de stockage ont-elles les mêmes obligations réglementaires que vos sites classés Seveso « seuil haut » ? Le classement de dangerosité n'est pas nécessairement identique.

Mme Isabelle Striga. Les entreprises de stockage que nous avons sélectionnées sont soumises aux mêmes règles. Je sais qu'elles ont été inspectées récemment par la DREAL. En effet, dans le cadre de la reprise partielle des activités, nous avons expliqué aux autorités comment nous allons repenser notre chaîne d'approvisionnement et rénover notre chaîne de livraison. Les informations ont été produites aux services de l'État compétents, qui ont ensuite diligenté des inspections.

M. le président Christophe Bouillon. Êtes-vous favorable à une participation plus forte des citoyens, au-delà même de l'expérience des comités de riverains et comités de suivi de site, que vous avez rappelée ? Certes, on y trouve souvent des personnes qualifiées et des habitants, ou des représentants des habitants, mais envisagez-vous une participation plus effective des citoyens ? À événement exceptionnel, procédure exceptionnelle, ai-je envie de dire. Le président d'AMARIS, notre collègue Yves Blein, a fait état devant nous de son expérience à Feyzin, ville qui abrite un site qui, comme vous le savez, est très industriel, évidemment classé Seveso et proche de certains quartiers d'habitation. Là-bas, les citoyens sont plus nombreux à s'impliquer qu'on ne l'observe habituellement dans les comités de suivi de site, ils accompagnent la vie du site dans la durée, le connaissent vraiment. Un effort de pédagogie y est fait et les échanges sont assez nourris. Êtes-vous favorables, plutôt que d'en rester simplement à l'existant, à aller plus loin dans la participation des habitants ?

Mme Isabelle Striga. Absolument. La direction de Lubrizol est tout à fait disposée à nouer des relations plus fortes avec les riverains. Nous l'avons déjà fait, d'ailleurs, et je pense que c'est le cas de peu de sites tels que le nôtre. Dès 1997, nous avons constitué un comité de riverains, précisément parce que nous étions conscients de la proximité de la population. Cela dit, force est de constater – Laurent Bonvalet pourra en témoigner – qu'il est difficile d'intéresser les gens dans la durée. Nous avons, à plusieurs reprises, eu du mal à renouveler le

comité de riverains : les gens participent à une ou deux, parfois trois visites, finissent par connaître le site et ses activités et ne sont plus forcément enclins à revenir : lorsqu'il ne se passe rien – comme nous l'espérons –, le risque et les sites industriels ne les passionnent guère. Lors des deux réunions du comité de riverains que nous avons organisées après l'incendie, sur les quarante personnes invitées, celles qui sont venues étaient bien plus nombreuses que pour la réunion précédente, que Laurent Bonvalet avait organisée à la mi-2019.

M. Laurent Bonvalet. Je voudrais vous apporter un témoignage. C'est effectivement une excellente chose de continuer à expliquer, à se rapprocher des riverains et à les faire participer à nos développements ou à nos activités. Mais, pour vous donner un exemple concret, en juin, nous avons réuni moins de dix personnes. À la suite de l'événement, il y en avait quarante ou cinquante, car la nécessité d'avoir de l'information était très forte. Le problème qui se pose aussi est de savoir comment constituer ce comité de riverains et avoir suffisamment de personnes pour qu'il soit représentatif. Cela dit, nous continuons d'avancer, et le fait d'aller au plus près des gens, d'expliquer qui nous sommes, ce que nous faisons et comment nous le faisons, est effectivement, à notre sens, un excellent développement, qu'il faut poursuivre.

M. Christophe Piérard. C'est effectivement un gros problème, dans ces zones urbaines, en particulier celles où nous sommes implantés, que cette méconnaissance qu'ont les personnes des risques et le peu d'intérêt qu'ils portent à une société comme la nôtre ... quand il ne se passe rien. Le comité de riverains concerne plus particulièrement les voisins, mais on s'est aperçu que l'intérêt allait au-delà. Toutefois, il est encore plus difficile d'aller chercher des personnes dans une zone plus large. Le comité de riverains que nous avons créé en 1997 avait été identifié comme une très bonne pratique par le Groupe régional des acteurs normands pour le développement durable en entreprise (GRANDDE), qui n'existe plus. Les comités de ce type sont assez rares en France. Or nous nous sommes aperçus que les personnes qui y participaient fidèlement depuis de nombreuses années répondaient chaque fois présentes, y compris pour défendre la société, parce qu'elles étaient témoins de toutes les actions qui avaient été engagées depuis le début, en particulier pour leur expliquer ce qu'était le PPRT, leur présenter les nouveaux investissements et leur faire visiter les usines. Nous sommes donc favorables à ce que ces comités de riverains perdurent, à ce qu'ils comptent le plus grand nombre de personnes possible, dont des élus, et même à ce qu'ils soient étendus au-delà des proches voisins du site.

M. le président Christophe Bouillon. Madame, Messieurs, il ne me reste plus qu'à vous remercier, au nom des membres de la mission d'information, pour les réponses que vous avez apportées.

L'audition s'achève à quinze heures trente.



Membres présents ou excusés

Mission d'information sur l'incendie d'un site industriel à Rouen

Réunion du mardi 17 décembre 2019 à 14 h 15

Présents. - M. Damien Adam, M. Christophe Bouillon, Mme Perrine Goulet, Mme Annie Vidal

Excusé. - M. Pierre Cordier